



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté du 29 novembre 2022 portant nomination des membres du bureau de vote électronique centralisateur de la Direction générale des ressources humaines (DGRH) et des bureaux de vote électronique correspondants

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche, la ministre des sports, des jeux olympiques et paralympiques

Vu le décret n° 2011- 595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de recours au vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique d'Etat;

Vu le décret n° 2014-1029 du 9 septembre 2014 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et pour les élections professionnelles des maîtres des établissements d'enseignement privés des premier et second degrés sous contrat relevant du ministre chargé de l'éducation nationale;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, de l'enseignement supérieur, de la recherche et des sports, pour l'élection des représentants des personnels aux comités sociaux d'administration, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixées du 1er au 8 décembre 2022;

Vu le procès-verbal de la réunion de répartition des clés de chiffrage en date du 14 novembre 2022 ;

ARRETE:

Titre 1er: Du bureau de vote électronique centralisateur de la direction générale des ressources humaines

Article 1^{er}

Le bureau de vote électronique centralisateur (DGRH) pour l'élection des scrutins mentionnés à l'article 2 du présent arrêté est composé conformément aux dispositions de l'article 3 du présent arrêté.

Les membres du bureau de vote électronique centralisateur exercent les compétences qui leur sont dévolues par le décret du 26 mai 2011 susvisé et l'arrêté du 25 juillet 2022 susvisés.

Article 2

Le bureau de vote électronique centralisateur mentionné à l'article 1^{er} est institué pour le regroupement des bureaux de vote électronique créés pour l'élection des représentants du personnel aux instances suivantes conformément à l'annexe 2 de l'arrêté du 25 juillet 2022 précité:

- comité social d'administration ministériel de l'éducation nationale
- comité social d'administration ministériel de l'Enseignement supérieur et de la recherche
- comité social d'administration ministériel jeunesse et sports
- CAPN des IGESR et des administrateurs de l'Etat
- CAPN des IA-IPR, IEN et IJS
- CAPN des personnels de direction
- CAPN des enseignants du 2d degré, professeurs de l'ENSM, CPE, PSY.
- CAPN des médecins de l'éducation nationale
- CAPN des INF EN (catégorie B)
- CAPN des IGR, IGE et ASI
- CAPN des techniciens de recherche et de formation
- CAPN conservateurs généraux., conservateurs des bib.et bibliothécaires
- CAPN des bibliothécaires assistants spécialisés
- CAPN des magasiniers des bibliothèques-
- CAPN des CTPS, PS et CEPJ
- CCS aux emplois de direction de CREPS, de l'ENSM et de l'ENVSN
- comité social d'administration de proximité de l'administration centrale
- CAP locale des AAE, INFENES, CTSS, ASSAE de l'administration centrale
- CAP locale des SAENES de l'administration centrale
- CAP locale des ADJAENES de l'administration centrale
- CAP locale des ATRF de l'administration centrale
- CCP des agents contractuels domaines administratifs., techniques., sociaux et santé du SAAM

Article 3

Le bureau de vote électronique centralisateur mentionné à l'article 1^{er} du présent arrêté comprend :

1- Les membres représentant l'administration:

Présidente : Mme Florence DUBO, cheffe de service adjointe au directeur général des ressources humaines

Secrétaire : M. Thierry DELANOE, chef de projet national élections professionnelles -

Secrétaire suppléant, M. Anthony ERNEWEIN, chargé des relations sociales, direction de projet élections professionnelles

Assesseure : Mme Martine GAUTHIER, sous-directrice de la gestion des carrières des personnels d'encadrement

Assesseure : Mme Anne LAVAGNE, cheffe du département du droit syndical et de la veille sociale

2- Les délégués représentant chacune des fédérations ou organisations syndicales ou listes d'union d'organisations syndicales n'ayant pas la même affiliation ayant déposé une liste pour au moins un scrutin situé dans le champ de compétences du bureau de vote électronique centralisateur :

-M. Jean-Marc MARX (SGEN CFDT)

-M. Pierre-Marie ROCHARD (SGEN CFDT)

-M. Tewfik AMRAOUI (FO)

-M. Yannick LAVESQUE (UNSA)

-Mme Elise CAPERAN (UNSA)

-Mme Chrystelle RISSEL (CGT)

-Mme Christel POHER (CGT)

-M. Emmanuel SECHET (FSU)

-Mme Magdalena CONCA (FSU)

-M. Aurélien BOUDON (SUD)

-Mme Damienne VATIN (SNALC)

-Mme Estelle MEUNIER (SNALC)

- Mme Martine BLANCHE (CFTC EPR)
- M. Olivier VIENNE (CFTC EPR)
- M. Norman GOURRIER (SNCL SIES SAGES)
- Mme Francine CANARD (SNCL SIES SAGES)
- M. Joost FERNANDEZ (Action et démocratie)
- M. Laurent HOEFMAN CSEN (SNE et SPLEN SUP)
- Mme Françoise MARQUAIS CSEN (SNE et SPLEN SUP)
- M. Denis POLERE (UDAS)
- Mme CHRISTINE LAURENTY (UDAS)
- M. Thierry DRUAIS (EIL convergence)
- M. Samir TABTI (EIL convergence)
- Mme Marie-Laure ERAMBERT (SPEG)
- M. Jean-Pierre LUCIANI (STC)
- Mme NUNZI Marie-Ange (STC)
- M. Serge PELLEGRINI (SNAPEN)
- M. Gérard LENFANT (SNAPEN)
- M. Fabrice FIDJI (FEN UAPE)
- Mme Marie-Louise PAYET (FEN UAPE)
- M. Bertrand JARRIGE (APIGESR)
- M. Laurent BRISSET (APIGESR)
- M Laurent PIAU (SENRES)
- Mme Elisabeth GUIRADO (SENRES)
- Mme Joëlle LE ROUX (ASAMEN)

Article 4

Le nombre de clés de chiffrement du bureau de vote centralisateur mentionné à l'article 1^{er} du présent arrêté est fixé à dix-sept en application de l'article 15 et l'annexe 2 de l'arrêté du 25 juillet 2022 susvisé. Ces clés sont réparties entre les membres de l'administration et les membres des fédérations ou organisations syndicales ou listes d'union d'organisations syndicales n'ayant pas la même affiliation, dans les conditions prévues à l'article 16 de l'arrêté du 25 juillet 2022 susvisé.

Quatre clés pour les membres de l'administration:

- 1- Présidente : Mme Florence DUBO : 1 clé
- 2- Secrétaire : M. Thierry DELANOE : 1 clé
- 3- Assesseure : Mme Martine GAUTHIER : 1 clé
- 4- Assesseure : Mme Anne LAVAGNE : 1 clé

Treize clés pour les membres des fédérations ou organisations syndicales ou listes d'union d'organisations syndicales n'ayant pas la même affiliation:

- M. Jean-Marc MARX (SGEN CFDT) : 1 clé
- M. Tewfik AMRAOUI (FNEC FP FO) : 1 clé
- M. Yannick LAVESQUE (UNSA) : 1 clé
- Mme Chrystelle RISSEL (CGT) : 1 clé
- M. Emmanuel SECHET (FSU) : 1 clé
- M. Aurélien BOUDON (SUD) : 1 clé
- Mme Damienne VATIN (SNALC) : 1 clé
- Mme Martine BLANCHE (CFTC EPR) : 1 clé
- M. Norman GOURRIER (SNCL SIES SAGES) : 1 clé
- M. Joost FERNANDEZ (Action et démocratie) : 1 clé
- M. Laurent HOEFMAN CSEN (SNE et SPLEN SUP) : 1 clé
- M. Denis POLERE (UDAS) : 1 clé
- M. Thierry DRUAIS (EIL convergence) : 1 clé

Les organisations syndicales suivantes ne disposent pas de clé de chiffrement :

- 1-SPEG

- 2-STC
- 3-SNAPEN
- 4- FEN UAPE
- 5-APIGESR
- 6- SENRES
- 7- ASAMEN

Titre II : Des bureaux de vote électronique des scrutins nationaux

Article 5

Les bureaux de vote électronique pour l'élection du comité social d'administration ministériel de l'éducation nationale, du comité social d'administration ministériel de la jeunesse et des sports et du comité social d'administration ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche, des commissions administratives paritaires nationales et de la commission consultative spéciale aux emplois de direction de CREPS, de l'ENSM et de l'ENVSJ du 25 juillet 2022, sont composés conformément aux dispositions du titre II du présent arrêté.

Les membres des bureaux de vote électronique exercent les compétences qui leur sont dévolues par le décret du 26 mai 2011 et l'arrêté du 25 juillet 2022 susvisés.

Article 6

Le bureau de vote électronique institué pour l'élection des représentants du personnel au comité social d'administration ministériel de l'éducation nationale (CSAMEN) est composé ainsi qu'il suit :

1- représentants de l'administration

Présidente : Mme Florence DUBO, cheffe de service adjointe au directeur général des ressources humaines

Secrétaire : Mme Anne LAVAGNE, cheffe du département du droit syndical et de la veille sociale(DGRH F2)

Secrétaire suppléante : Mme Guylène DUPONT, chargée de l'organisation du comité technique ministériel de l'éducation nationale au département du droit syndical et de la veille sociale (DGRH F2)

Assesseure : Mme Elodie TAKOUR MARDIVIRIN, gestionnaire des moyens syndicaux, département du droit syndical et de la veille sociale (DGRH F2)

2-représentants les organisations syndicales concourant au scrutin :

- M. Yannick LAVESQUE (UNSA Education)
- Mme Elise CAPERAN (UNSA Education)
- M. Joëlle LE ROUX (ASAMEN)
- M. Alain MARTEAU (ASAMEN)
- M. Christophe LALANDE (FO)
- M. Clément POULLET (FO)
- M. Jean-Marc MARX (Sgen-CFDT)
- M. Olivier EMORINE (Sgen-CFDT)
- Mme Martine BLANCHE (CFTC EPR)
- M. Norman GOURRIER (SNCL-SIES-SAGES)
- Mme Francine CANARD (SNCL-SIES-SAGES)
- M. Serge PELLEGRINI (SNAPEN)
- M. Gérard LENFANT (SNAPEN)
- Mme Marie-Louise PAYET (FEN-UAPE)
- M. Fabrice FIDJI (FEN-UAPE)
- M. Michael MARCILLOUX (CGT Educ'action)
- Mme Isabelle VUILLET (CGT Educ'action)
- M. Joost FERNANDEZ (Action & Démocratie CFE-CGC)
- M. Laurent HOEFMAN (CSEN)
- M. Philippe RATINET (CSEN)
- M Emmanuel SECHET (FSU)
- Mme Magdalena CONCA (FSU)
- M Laurent PIAU (SENRES)

- Mme Elisabeth GUIRADO (SENRES)
- M Denis POLERE (UDAS)
- Mme Christine LAURENTY (UDAS)
- Mme Maud VALEGEAS (SUD Education)
- M. Aurélien BOUDON (SUD Education)
- Mme Damienne VATIN(SNALC)
- Mme Estelle MEUNIER (SNALC)
- M. Thierry DRUAIS (EIL Convergence)
- M. Samir TABTI (EIL Convergence)
- Mme Marie-Laure ERAMBERT (SPEG)
- M. Jean DERNAULT (SPEG)
- M. Jean-Pierre LUCIANI (STC Education)
- Mme Marie-Ange NUNZI (STC Education)

Article 7

Le bureau de vote électronique institué pour l'élection des représentants du personnel au comité social d'administration technique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche (CSAMESR) est composé ainsi qu'il suit :

1- représentants de l'administration

Présidente : Mme Florence DUBO, cheffe de service adjointe au directeur général des ressources humaines

Secrétaire : M. Emmanuel DOSSIOS, adjoint au sous-directeur des études statutaires, indemnitaires et réglementaires) (DGRH A1)

Secrétaire suppléante : Mme Anne BENTKOWSKI, cheffe de département des études statutaires, indemnitaires et réglementaires) (DGRH A1-2)

2-représentants les organisations syndicales concourant au scrutin :

- M. Joost FERNANDEZ (Action & Démocratie CFE-CGC)
- M. Kevin LETETOUR (SUD Education)
- Mme Janique GUIRAMAND (SUD Education)
- M. Jean-Marc NICOLAS (CGT)
- Mme Christel POHER (FERC CGT)
- M. Norman GOURRIER (SNCL-SIES-SAGES)
- Mme Francine CANARD (SNCL-SIES-SAGES)
- Mme Martine BLANCHE (CFTC EPR)
- Mme Damienne VATIN (SNALC)
- Mme Estelle MEUNIER (SNALC)
- M. Frédéric GERARDIN (SPEG)
- M. Grégory LETIN (SPEG)
- Mme Françoise MARQUAIS (CSEN)
- M. Bruno HERMAND (CSEN)
- Mme Anne ROGER (FSU)
- M. Philippe Aubry (FSU)
- M. Gilles TENA (UNSA Education)
- Mme Nathalie FRAYON (UNSA Education)
- Mme Marie-Pierre MORCAMP (FO)
- M. Gilles BOURHIS (FO)
- M. Christophe BONNET (Sgen-CFDT)
- Mme Elisabeth SIOUDAN DEVAILLY (Sgen-CFDT)

Article 8

Le bureau de vote électronique institué pour l'élection des représentants du personnel au comité social d'administration technique ministériel de jeunesse et sports (CSAMJS) est composé ainsi qu'il suit :

1- représentants de l'administration

Présidente : Mme Florence DUBO, cheffe de service, adjointe au directeur général des ressources humaines

Secrétaire : Mme Anne LAVAGNE, cheffe du département du droit syndical et de la veille sociale (DGRH F2)

Secrétaire suppléant : M. Laurent LE GOUIC, chargé de l'organisation du comité technique ministériel de la jeunesse et des sports au département du droit syndical et de la veille sociale (DGRH F2)

Assesseure, Mme Danielle RABATE-MONCOND'HUY, Chargée de mission veille sociale et droit syndical au département du droit syndical et de la veille sociale (DGRH F2)

2-représentants les organisations syndicales concourant au scrutin :

-Mme Salima BOUCHALTA (FO)

-Mme Awa BA (FO)

-Mme Marine PROVINI (SUD Education)

-M. Raphaël MILLON-CHAVAGNON (SUD Education)

-M. Jean-Marc GRIMONT (Sgen-CFDT)

-M. Olivier EMORINE (Sgen-CFDT)

-Mme Pascale FORET (CGT)

-M. Pierre MOUROT (CGT)

-M. Yves PAPLORAY (UNSA Education)

-M. Philippe BISSONET (UNSA Education)

-M. Jean KANAPA (FSU)

-Mme Gwenaëlle NATTER (FSU)

Article 9

Le bureau de vote électronique institué pour l'élection des représentants du personnel à la Commission administrative paritaire nationale des inspecteurs généraux de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et des administrateurs de l'Etat est composé ainsi qu'il suit:

1- représentants de l'administration

Président : M. Fabien STROBEL, sous-directeur de la réglementation, de la gestion prévisionnelle et des emplois fonctionnels (DE)

Secrétaire: M. Sébastien CHAUVIN, secrétaire général (IGESR)

2- représentants l'organisation syndicale concourant au scrutin :

-Mme Jeannette KOUTA-BEGNAKEN (Sgen-CFDT)

-M. Christophe BONNET(Sgen-CFDT)

-M. Bertrand JARRIGE (APIGESR)

-M. Laurent BRISSET (APIGESR)

Article 10

Le bureau de vote électronique institué pour l'élection des représentants du personnel à la commission administrative paritaire nationale des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux, des inspecteurs de l'éducation nationale et des inspecteurs de jeunesse et sports est composé ainsi qu'il suit :

1- représentants de l'administration

Présidente : Mme Martine GAUTHIER, sous-directrice de la gestion des carrières des personnels d'encadrement (DE)

Secrétaire: : M. Sébastien CALLUT, chef de bureau des personnels d'encadrement (DE)

2- représentants les organisations syndicales concourant au scrutin :

-M. Eric NICOLLET (SUI-FSU)

-M. Antonello LAMBERTUCCI (SUI- FSU)

-Mme Sylvie PERRON (Sgen-CFDT)

-M. Laurent KAUFMAN (Sgen-CFDT)

-M. Christophe LALANDE (FO)

-M. David MEGRET(FO)

-M. Jean-François GABORET (SIEN/SNIA-IPR/SEJS UNSA)

-M. Christian CHAMPENDAL (SIEN/SNIA-IPR/SEJS UNSA)

Article 11

Le bureau de vote électronique institué pour l'élection des représentants du personnel à la commission administrative paritaire nationale des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale est composé ainsi qu'il suit :

1- représentants de l'administration

Présidente: Mme Martine GAUTHIER, sous-directrice de la gestion des carrières des personnels d'encadrement (DE)

Secrétaire : M. Damien DARFEUILLE, chef de bureau des personnels de direction des lycées et collèges (DE2-1)

Secrétaire suppléante : Mme Aurélie LEROY, adjointe au chef de bureau (DE 2-1)

2- représentants les organisations syndicales concourant au scrutin :

- Mme Damienne VATIN (SNALC)
- Mme Estelle MEUNIER (SNALC)
- Mme Sylvie PERRON (Sgen-CFDT)
- M. Laurent KAUFMANN (Sgen-CFDT)
- M. Igor GARNCARZYK (snU.pden FSU)
- M. Hugues POIRIER (snU.pden FSU)
- Mme Isabelle VUILLET (CGT Educ'action)
- M. Thierry VANNIER (CGT Educ'action)
- M. Eric GALLO (UNSA)
- M. François RESNAIS (SNPDEN-UNSA)
- Mme Agnès PROUTEAU (FO)
- M. Patrick BEDEL (FO)

Article 12

Le bureau de vote électronique institué pour l'élection des représentants du personnel à la commission administrative paritaire nationale des enseignants du 2nd degré, professeurs de l'ENSAM, conseillers principaux d'éducation, psychologues de l'éducation nationale est composé ainsi qu'il suit:

1- représentants de l'administration

Présidente : Mme Cécile BOURLIER, sous-directrice de la gestion des carrières (DGRH B2)

Secrétaire : M. Dominique Vialle, adjoint à la sous-directrice de la gestion des carrières (DGRH B2)

Secrétaire suppléant : Mme Chloé NIMESKERN, chargée d'études, bureau de gestion des carrières des personnels du second degré (DGRH B2-3)

2- représentants les organisations syndicales concourant au scrutin :

- M. Joost FERNANDEZ (Action & Démocratie CFE-CGC)
- M. Emmanuel SECHET (FSU)
- Mme Magali ESPINASSE (FSU)
- M. Norman GOURRIER (SNCL-SIES-SAGES)
- Mme Francine CANARD ((SNCL-SIES-SAGES))
- M. Aurélien BOUDON (SUD Education)
- Mme Fatna SEGHROUCHNI (SUD Education)
- M. Jean-François PETIT (CGT Educ'action)
- M. Thierry VANNIER (CGT Educ'action)
- Mme Marie-Laure ERAMBERT SPEG)
- M. Jean DERNAULT (SPEG)
- M. Adrien MISSON (SE UNSA)
- M. David LELONG (SE UNSA)
- Mme Martine BLANCHE (CFTC EPR)
- M. Maxime REBY (FO)
- M. Max-Pedro SANCHEZ (FO)
- M. Serge PELLEGRINI (SNAPEN)
- M. Gérard LENFANT (SNAPEN)

- M. Olivier EMORINE (Sgen-CFDT)
- M. Christophe HUGUEL (Sgen-CFDT)
- Mme Damienne VATIN (SNALC)
- Mme Estelle MEUNIER ((SNALC)
- M. Jean-Pierre LUCIANI (STC Education)
- Mme Marie-Ange NUNZI (STC Education)
- M. Thierry DRUAIS (EIL convergence)
- M. Samir TABTI (EIL convergence)

Article 13

Le bureau de vote électronique institué pour l'élection des représentants du personnel à la commission administrative paritaire nationale des médecins de l'éducation nationale est composé ainsi qu'il suit :

1- représentants de l'administration

Présidente : Mme Florence BOISLIVEAU, adjointe au sous-directeur de la gestion des carrières (DGRH C2)

Secrétaire : M. CROS Alexandre, adjoint au chef de bureau (DGRH C2-1)

Secrétaire suppléant : Mme Nathalie ROSSET-FOUCAUD, cheffe de section (DGRH C2-1)

2- représentants les organisations syndicales concourant au scrutin :

- Mme Patricia COLSON (Sgen-CFDT)
- M. Christophe HUGEL (Sgen-CFDT)
- Mme Lise-Marie TESTAU (FO)
- M. Alain RAEL (FO)
- Mme Fabienne RANCINAN (SNMSU UNSA)
- Mme Jocelyne GROUSSET (SNMSU UNSA)

Article 14

Le bureau de vote électronique institué pour l'élection des représentants du personnel à la commission administrative paritaire nationale des infirmières et infirmiers de catégorie B du ministère chargé de l'éducation nationale est composé ainsi qu'il suit :

1- représentants de l'administration

Président : M. Alexandre CROS, adjoint au chef de bureau des personnels administratifs, techniques sociaux et de santé (DGRH C2-1)

Secrétaire : Mme Béatrice JESOPH, cheffe de section (DGRH C2-1)

Secrétaire suppléant : Mme Nathalie ROSSET-FOUCAUD, cheffe de section (DGRH C2-1)

2- représentants les organisations syndicales concourant au scrutin :

- Mme Sandra MARQUES (FO)
- M. Alain RAEL Alain (FO)

Article 15

Le bureau de vote électronique institué pour l'élection des représentants du personnel à la commission administrative paritaire nationale des ingénieurs de recherche, ingénieurs d'études et assistants ingénieurs est composé ainsi qu'il suit

1- représentants de l'administration

Président : M. Vincent GOUDET, sous-directeur de la gestion des carrières (DGRH C2)

Secrétaire : Mme Valérie BREUIL, cheffe de bureau des personnels ingénieurs, techniques, administratifs, de recherche et de formation (DGRH C2-1)

Secrétaire suppléant : Mme BONNARD Emma, cheffe de section (DGRH C2-1)

2- représentants les organisations syndicales concourant au scrutin:

- Mme Marie-Pierre MORCAMP (FO)

- M. Gille BOURHIS (FO)
- Mme Elisabeth SIOUDAN DEVAILLY (Sgen-CFDT)
- M. Christophe BONNET (Sgen-CFDT)
- Mme Julie ROBERT (SNASUB FSU)
- M. Pierre HEBERT (SBASUB FSU)
- Mme Christel POHER (CGT FERC)
- Mme Frédérique BEY (CGT FERC)
- M. Brendan CHABANNES (SUD Education)
- M. Aurélien BOUDON (SUD Education)
- M. Cédric CLERC (SNPTES UNSA)
- Mme Martine SAMAMA (SNPTES UNSA)

Article 16

Le bureau de vote électronique institué pour l'élection des représentants du personnel à la commission administrative paritaire nationale des techniciens de recherche et de formation est composé ainsi qu'il suit:

1- représentants de l'administration:

Présidente : Mme Valérie BREUIL, cheffe de bureau des personnels ingénieurs, techniques, administratifs de recherche et de formation (DGRH C2)

Secrétaire : M. Nicolas THENAISIE chef de section (DGRH C2)

Secrétaire suppléant : Mme Fabienne ALLAGUY cheffe de section (DGRH C2)

2- représentants les organisations syndicales concourant au scrutin :

- Mme Damienne VATIN (SNALC)
- Mme Estelle MEUNIER (SNALC)
- M. Jules SIRAN (SUD Education)
- M. Aurélien BOUDON (SUD Education)
- Mme Elisabeth SIOUDAN DEVAILLY (Sgen-CFDT)
- M. Christophe BONNET (Sgen-CFDT)
- Mme Marie-Pierre MORCAMP (FO)
- M. Gille BOURHIS (FO)
- Mme Françoise MARQUAIS CSEN)
- M. Bruno HERMAND (CSEN)
- Mme Julie ROBERT (SNASUB FSU)
- M. Pierre HEBERT (SNASUB FSU)
- M. Cédric CLERC (SNPTES UNSA)
- Mme Martine SAMAMA (SNPTES UNSA)
- Mme Christel POHER (CGT FERC)
- Mme Frédérique BEY (CGT FERC)

Article 17

Le bureau de vote électronique institué pour l'élection des représentants du personnel à la commission administrative paritaire nationale des conservateurs généraux, des conservateurs des bibliothèques et des bibliothécaires est composé ainsi qu'il suit:

1- représentants de l'administration

Président : M. Vincent GOUDET, sous-directeur de la gestion des carrières (DGRH C2)

Secrétaire : M. Dominique BELASCAIN, Chef de bureau (DGRH C2)

Secrétaire suppléant : M. Sofiane KADDOUR-BEY, Adjoint au chef de bureau (DGRH C2-3)

2- représentants les organisations syndicales concourant au scrutin:

- Mme Marie-Pierre MORCAMP (FO)
- M. Gilles BOURHIS (FO)
- Mme Estelle BRONIARCZYK (SNASUBFSU)
- M. Léonard BOURLET (SNASUB FSU)
- Mme Nathalie FRAYON (SNPTES UNSA)

- M. Cedric CLERC (SNPTES UNSA)
- Mme Christel POHER (CGT)
- M. Romain HINET-DEBAIN (CGT)
- M. Olivier EMORINE (Sgen-CFDT)
- MARX Jean-Marc (Sgen-CFDT)

Article 18

Le bureau de vote électronique institué pour l'élection des représentants du personnel à la commission administrative paritaire nationale des bibliothécaires assistants spécialisés est composé ainsi qu'il suit :

1- représentants de l'administration

Président : M. Dominique BELASCAIN, Chef de bureau (DGRH C2)
 Secrétaire : M. Sofiane KADDOUR-BEY, Adjoint au chef de bureau (DGRH C2-3)
 Secrétaire suppléant : Mme. Kadiatou DIALLO, cheffe de section (DGRH C2-3)

2- représentants les organisations syndicales concourant au scrutin :

- M Philippe BOUVARD (SUD Education)
- M. Aurélien BOUDON Aurelien (SUD Education)
- M. Olivier EMORINE (Sgen-CFDT)
- M. Christophe BONNET (Sgen-CFDT)
- Mme Marie-Pierre MORCAMP (FO)
- M. Gilles BOURHIS (FO)
- Mme Estelle BRONIARCZYK (SNASUB FSU)
- M. Léonard BOURLET (SNASUB FSU)
- Mme Christel POHER (CGT)
- M. Romain HINET-DEBAIN (CGT)
- Mme Nathalie FRAYON (SNPTES UNSA)
- M. Cédric CLERC (SNPTES UNSA)

Article 19

Le bureau de vote électronique institué pour l'élection des représentants du personnel à la commission administrative paritaire nationale des magasiniers des bibliothèques est composé ainsi qu'il suit :

1- représentants de l'administration

Présidente : Mme. Dominique BELASCAIN, cheffe de bureau du personnel des bibliothèques (DGRH C2-3)
 Secrétaire : M. Sofiane KADDOUR-BEY, adjoint au chef de bureau du personnel des bibliothèques (DGRH C2-3)
 Secrétaire suppléant : Mme Kadiatou DIALLO, cheffe de section (DGRH C2-3)

2- représentants les organisations syndicales concourant au scrutin:

- Mme Nathalie FRAYON (SNPTES-UNSA)
- M. Cédric CLERC (SNPTES-UNSA)
- Mme Marie-Pierre MORCAMP (FO)
- M. Gilles BOURHIS (FO)
- Mme Christel POHER (CGT)
- M. Romain HINET-DEBAIN (CGT)
- Mme Estelle BRONIARCZYK (SNASUB-FSU)
- M. Léonard BOURLET (SNASUB-FSU)
- M. Olivier EMORINE (Sgen-CFDT)
- M. Christophe BONNET (Sgen-CFDT)
- Mme Nara CLADERA (SUD Education)
- M. Aurélien BOUDON (SUD Education)

Article 20

Le bureau de vote électronique institué pour l'élection des représentants du personnel à la commission administrative paritaire nationale des CTPS, PS et CEPJ est composé ainsi qu'il suit :

1- représentants de l'administration

Président: M. Vincent GOUDET, sous-directeur de la gestion des carrières (DGRH C2)

Secrétaire: M. Yves BLANCHOT, chef de bureau des personnels techniques et pédagogiques (DGRH C2-4)

Secrétaire suppléante : Mme Nelly VEDRINE, adjointe au chef de bureau des personnels techniques et pédagogiques (DGRH C2-4)

2- représentants les organisations syndicales concourant au scrutin:

-M. Jean-Marc GRIMONT (Sgen-CFDT)

-M. Christophe HUGUEL (Sgen-CFDT)

-M. Jean DE LABRUSSE (CGT)

-M. Sylvain ASCOUET (CGT)

-M. Jean KANAPA (SNASUB FSU)

-Mme Gwenaëlle NATTER (SNASUB FSU)

-M. Philippe BISSONET (SNPTES UNSA)

-M Yves PAPLORAY (SNPTES UNSA)

-Mme Marine PROVINI (SUD Education)

-M. Raphaël MILLION (SUD Education)

Article 21

Le bureau de vote électronique institué pour l'élection des représentants du personnel à la commission consultative spéciale aux emplois de direction de CREPS, de l'ENSM et de l'ENVS est composé ainsi qu'il suit :

1- représentants de l'administration

Président: Fabien STROBEL, sous-directeur (DE 1)

Secrétaire: Emilie CAPREDON, cheffe de bureau (DE 1-2)

2- représentants les organisations syndicales concourant au scrutin:

M. Philippe BISSONET (UNSA Education)

M. Yves PAPLORAY (UNSA Education)

Titre III : des bureaux de vote électronique de l'administration centrale

Article 22

Les bureaux de vote électronique pour l'élection des CAP locales de l'administration centrale et du comité social d'administration de proximité de l'administration centrale, sont composés conformément aux dispositions du titre III du présent arrêté.

Les membres des bureaux de vote électronique exercent les compétences qui leur sont dévolues par le décret du 26 mai 2011 et l'arrêté du 25 juillet 2022 susvisés.

Article 23

Le bureau de vote électronique institué pour l'élection des représentants du personnel au comité social d'administration de proximité de l'administration centrale est composé ainsi qu'il suit :

1- représentants de l'administration

Président: M. Thierry BERGEONNEAU, chef de service de l'action administrative et des moyens (SAAM)

Secrétaire : Mme Véronique GRIS, sous-directrice des ressources humaines pour l'administration centrale (SAAM)

Secrétaire suppléant : M. Sebastien CLAUSENER, adjoint à la sous-directrice des ressources humaines pour l'administration centrale

Assesseure : Mme Sandrine BATAL, responsable de la mission Transformations RH et élections professionnelles, (SAAM A)

2- représentants les organisations syndicales concourant au scrutin:

-Mme Jeannette KOUTA-BEGNAKEN (Sgen-CFDT)

- Mme Marie- Hélène PRIEUR (Sgen-CFDT)
- Mme Joëlle LE ROUX (ASAMEN)
- M. Alain MARTEAU (ASAMEN)
- Mme Sylvie AEBISCHER (CGT)
- M. Louis LESERRE (CGT)
- Mme Marie-Hélène LAULIÉ (FO)
- M. Baba NABÉ (FO)
- M. Thierry CATELAN (UNSA Education)
- Mme Audrey COQUARD (UNSA Education)

Article 24

Le bureau de vote électronique institué pour l'élection des représentants du personnel de la commission paritaire des agents contractuels ATSS du SAAM est composé ainsi qu'il suit :

1- représentants de l'administration

Président : M. Thierry BERGEONNEAU, chef de service de l'action administrative et des moyens (SAAM)

Secrétaire : Mme Véronique GRIS, sous-directrice des ressources humaines pour l'administration centrale (SAAM)

Secrétaire suppléant : M. Sebastien CLAUSENER, adjoint à la sous-directrice des ressources humaines pour l'administration centrale

Assesseure : Mme Sandrine BATAL, responsable de la mission Transformations RH et élections professionnelles, (SAAM A)

2- représentants les organisations syndicales concourant au scrutin:

- Mme Damienne VATIN (SNALC)
- Mme ESTELLE MEUNIER (SNALC)
- M. Thierry CATELAN (UNSA Education)
- Mme Audrey COQUARD (UNSA Education)
- M. Pierre ESCANDE (Sgen-CFDT)
- Mme Jeannette KOUTA-BEGNAKEN (Sgen-CFDT)
- Mme Martine BLANCHE (CFTC EPR)
- M. Norman GOURRIER (SNCL-SIES-SAGES)
- Mme Francine CANARD (SNCL-SIES-SAGES)
- Mme Fanny PIROU (SUD Education)
- M. Philippe LALOUETTE (FSU)
- Mme Marie-Hélène LAULIÉ (FO)
- M. Baba NABÉ (FO)
- M. Jean-Pierre LUCIANI (STC Education)
- Mme Marie-Ange NUNZI (STC Education)
- Mme Laetitia LAMIRAY (CGT)
- M. Lionel LECOMTE (CGT)

Article 25

Le bureau de vote électronique institué pour l'élection des représentants du personnel de la commission administrative paritaire locale des AAE, INFENES, CTSS, ASSAE de l'administration centrale est composé ainsi qu'il suit :

1- représentants de l'administration

Président: M. Thierry BERGEONNEAU, chef de service de l'action administrative et des moyens (SAAM)

Secrétaire : Mme Véronique GRIS, sous-directrice des ressources humaines pour l'administration centrale (SAAM)

Secrétaire suppléant : M. Sebastien CLAUSENER, adjoint à la sous-directrice des ressources humaines pour l'administration centrale

Assesseure : Mme Sandrine BATAL, responsable de la mission Transformations RH et élections professionnelles, (SAAM A)

2- représentants les organisations syndicales concourant au scrutin:

- Mme Joëlle LE ROUX (ASAMEN)

- M. Alain MARTEAU (ASAMEN)
- Mme Marie-Hélène LAULIÉ (FO)
- M. Baba NABÉ (FO)
- M. Thierry CATELAN (A&I UNSA)
- Mme Audrey COQUARD (A&I UNSA)
- Mme Sylvie AEBISCHER (CGT)
- M. Louis LESERRE (CGT)
- Mme Malika KACIMI (Sgen-CFDT)
- Mme Jeannette KOUTA-BEGNAKEN (Sgen-CFDT)

Article 26

Le bureau de vote électronique institué pour l'élection des représentants du personnel de la commission administrative paritaire locale des SAENES de l'administration centrale est composé ainsi qu'il suit :

1- représentants de l'administration

Président: M. Thierry BERGEONNEAU, chef de service de l'action administrative et des moyens (SAAM)

Secrétaire : Mme Véronique GRIS, sous-directrice des ressources humaines pour l'administration centrale (SAAM)

Secrétaire suppléant : M. Sebastien CLAUSENER, adjoint à la sous-directrice des ressources humaines pour l'administration centrale

Assesseure : Mme Sandrine BATAL, responsable de la mission Transformations RH et élections professionnelles, SAAM A

2- représentants les organisations syndicales concourant au scrutin:

- Mme Nathalie THOMAS (Sgen-CFDT)
- Mme Jeannette KOUTA-BEGNAKEN (Sgen-CFDT)
- Mme Sylvie AEBISCHER (CGT)
- M. Louis LESERRE (CGT)
- Mme Marie-Hélène LAULIÉ (FO)
- M. Baba NABÉ (FO)
- M. Thierry CATELAN (A&I UNSA)
- Mme Audrey COQUARD (A&I UNSA)

Article 27

Le bureau de vote électronique institué pour l'élection des représentants du personnel de la commission administrative paritaire locale des ADJAENES de l'administration centrale est composé ainsi qu'il suit :

1- représentants de l'administration

Président: M. Thierry BERGEONNEAU, chef de service de l'action administrative et des moyens (SAAM)

Secrétaire : Mme Véronique GRIS, sous-directrice des ressources humaines pour l'administration centrale (SAAM)

Secrétaire suppléant : M. Sebastien CLAUSENER, adjoint à la sous-directrice des ressources humaines pour l'administration centrale

Assesseure : Mme Sandrine BATAL, responsable de la mission Transformations RH et élections professionnelles (SAAM A)

2- représentants les organisations syndicales concourant au scrutin:

- Mme Sylvie AEBISCHER (CGT)

-

- M. Louis LESERRE (CGT)
- Mme Jacinthe HOAREAU (Sgen-CFDT)
- Mme Jeannette KOUTA-BEGNAKEN (Sgen-CFDT)
- Mme Marie-Hélène LAULIÉ (FO)
- M. Baba NABÉ (FO)

Article 28

Le bureau de vote électronique institué pour l'élection des représentants du personnel de la commission administrative paritaire locale des ATRF de l'administration centrale est composé ainsi qu'il suit :

1- représentants de l'administration

Président: M. Thierry BERGEONNEAU, chef de service (SAAM)

Secrétaire : Mme Véronique GRIS, sous-directrice des ressources humaines pour l'administration centrale (SAAM)

Secrétaire suppléant : Mme Sandrine BATAL, responsable de la mission Transformations RH et élections professionnelles (SAAM A)

Assesseur : M. Sebastien CLAUSENER, adjoint à la sous-directrice des ressources humaines pour l'administration centrale

2- représentants les organisations syndicales concourant au scrutin:

- M. Patrice CVALETTI (Sgen-CFDT)
- Mme Jeannette KOUTA-BEGNAKEN (Sgen-CFDT)
- Mme Marie-Hélène LAULIÉ (FO)
- M. Baba NABÉ (FO)
- Mme Sylvie AEBISCHER (CGT)
- M. Louis LESERRE (CGT)

Titre IV : Dispositions finales

Article 29

Chaque délégué de l'un des bureaux de vote électronique mentionnés à l'article 5 peut être représenté par son délégué suppléant le cas échéant.

Article 30

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication en ligne sur le site internet www.education.gouv.fr et d'un affichage.

Pour le ministre de l'éducation nationale,
de la jeunesse et des sports,
Pour la ministre de l'enseignement supérieur,
de la recherche et de l'innovation, et par délégation
La cheffe de service, adjointe au directeur général
des ressources humaines


Florence DUBO